

Règlement du Jeu Concours "Les agents et vous"

Article 1 : Organisateur

La Ville de Lieusaint organise un jeu concours intitulé "Les agents et vous" au cours du mois d'octobre 2024. Ce jeu concours se déroule exclusivement sur le compte Instagram de la Ville de Lieusaint, en story, et est ouvert à toute personne résidant à Lieusaint, âgée de 15 ans et plus. Une session de Quizz par agent et par semaine sera proposée, soit 5 sessions de Quizz de 3 à 4 questions en tout.

Article 2 : Modalités de participation

La participation au jeu concours est gratuite et ouverte à toute personne résidant à Lieusaint. Chaque participant peut jouer individuellement ou à plusieurs.

Un lot par session de Quizz sera proposé.

Une participation est égale à une chance de remporter un lot.

Un seul lot par participant pourra être gagné.

Attention, les stories Instagram où se déroulera le concours ne seront accessibles que pour une durée de 24 h.

Article 3 : Conditions de participation

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les participants doivent être majeurs ou avoir l'autorisation de leurs parents ou tuteurs légaux pour participer.

Le jeu n'est pas ouvert aux agents de la collectivité.

Une pièce d'identité et un justificatif de domicile pourront être demandés lors du retrait du lot.

Article 4 : Droit à l'image et respect des données personnelles

La Ville de Lieusaint s'engage à respecter le droit à l'image et les données personnelles des participants et à ne pas les utiliser en dehors du contact pris pour le retrait du lot.

Article 5 : Contact des gagnants

Les gagnants seront contactés directement par le compte Instagram de la Ville de Lieusaint (@lieusaint77) via les messages privés. Aucun autre compte ou entité ne sera autorisé à contacter les gagnants au nom de la Ville de Lieusaint.

Article 7 : Gain

Le gain du jeu concours "Les agents et vous" consiste en 5 lots d'un bon d'achat d'une valeur de 30 € dans la catégorie « Loisirs » du magasin Carrefour Carré Sénart, situé au centre commercial Westfield Carré Sénart (3 allée du Préambule, 77127 Lieusaint).

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort parmi l'ensemble des participants ayant répondu de manière juste à l'ensemble des questions de la session de Quizz.

Les gagnants devront venir chercher leur lot à la mairie de Lieusaint aux horaires d'ouverture de la mairie, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Article 8 : Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué de manière équitable et transparente par un représentant désigné de la Ville de Lieusaint. Les résultats seront communiqués aux gagnants par message privé sur la plateforme du jeu concours.

Article 9 : Modification du règlement

La Ville de Lieusaint se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité. Tout changement sera communiqué aux participants par le biais de la plateforme du jeu concours.

En participant au jeu concours "Les agents et vous", les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et l'acceptent dans son intégralité.